

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° AR2025_01

Envoyé en préfecture le 03/02/2025
Reçu en préfecture le 03/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID : 013-200035087-20250203-AR2025_01-AR



RÉPUBLIQUE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS

Arrêté de la Présidente portant retrait des délégations de Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2, L2122-18 et L2122-20,

Vu l'arrêté de la Présidente n°2020-07-16 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE en matière de finances publiques ;

Vu l'arrêté de la Présidente n°2020-12-06 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE en matière de commande publique ;

Considérant le courrier de Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE du 20 janvier 2025 par lequel ce dernier indique son souhait de se voir retirer sa délégation en matière de finances ;

Considérant la nécessité de rapporter toutes les délégations qui lui ont été attribuées, dans l'intérêt des services et pour le bon fonctionnement de l'administration communautaire ;

ARRÊTE

Article 1

Sur la demande de Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, les délégations qui lui ont été attribuées par arrêtés susvisés sont rapportées à compter du 31 janvier 2025.

Article 2

Monsieur Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait à Eyragues, le 3 février 2025

La Présidente,
Corinne CHABAUD

